

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 4 du formulaire CO simplifié. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

M.11371 - ERAMET / SUEZ RV / TFIN / JV

SECTION 4

Description de la concentration

Cette notification concerne les entreprises suivantes :

- Eramet S.A. (« **Eramet** », France), société mère du groupe Eramet, actif au niveau mondial dans l'extraction et la valorisation de métaux ;
- Suez RV France S.A. (« **Suez RV** », France), contrôlée indirectement par Suez Holding S.A.S, société mère du groupe Suez, actif au niveau mondial dans les services de gestion de l'eau et des déchets ; et
- The Future Is Neutral S.A.S. (« **TFIN** », France), filiale à 100% de la société Renault S.A., société mère du groupe Renault, constructeur automobile actif au plan mondial.

La concentration consiste en la création par Eramet, Suez RV et TFIN de deux entreprises communes verticalement intégrées : « Vosges Three », une société créée en janvier 2022 (et actuellement détenue à 100%) par Suez RV pour devenir la « **JV Amont** », et « Relieve », une société constituée en janvier 2024 (et actuellement détenue à 100%) par Eramet pour devenir la **JV Aval**, qui formeront ensemble une entité économique unique (« **NewCo** »). NewCo proposera des services de recyclage des batteries lithium-ion (« **Li-ion** ») en fin de vie de véhicules électriques et *scraps* au sein de l'EEE.

Cette opération constitue une concentration au sens de l'article 3, paragraphe 4, du Règlement sur les concentrations.